

# PAROISSE SAINT JOSEPH AU PAYS DE LIGNE

AVRIL 2019

Chers amis,

En ce troisième dimanche de carême, Saint Paul nous adresse le vibrant appel de nous laisser réconcilier avec Dieu. Il doit ce qu'il est à cette miséricorde du Seigneur. Comment pourrait-il l'oublier, lui l'ancien persécuteur ? C'est ce qui fait de lui un « bon ambassadeur du Christ ». Paul se considère disciple du Christ, parce que sauvé et pardonné par lui.

Nous sommes dans ce temps précieux où Dieu fait grâce ! Alors profitons-en ! N'hésitons pas de nous exposer aux rayons de sa miséricorde. Vivons du sacrement de la réconciliation afin de goûter à la joie du Dieu, doux et humble de cœur !

En vous encourageant à vivre au cours de cette période de carême le sacrement du pardon, je m'adresse à vous comme un pauvre pécheur à ses frères : nous avons tous en commun d'être des pécheurs, mais des pécheurs aimés et pouvant être pardonnés. L'Église n'est pas un club de gens parfaits, mais une famille de pauvres, appuyés sur le Christ dont l'amour les décharge, les soutient et les fait avancer dans la construction de son Royaume d'amour !

Les premiers fruits de la Pâques, ce sont le sacrement de la réconciliation et celui du baptême qui seront célébrés au cours de ce mois. De la réconciliation ! On peut en avoir envie ou pas trop... mais le Seigneur, lui, en a manifestement le grand désir. Il veut faire de nous des « créatures nouvelles » : son pardon nous guérit et nous remet debout. Pour Lui, chaque pardon est un acte de résurrection.

**P. Félix Roland TEA,**

**Curé de la Paroisse Saint Joseph au pays de Ligne.**

## **Prier avec le Saint Père**

***Médecins et humanitaires en zones de combats* : pour les médecins et humanitaires présents dans les zones de combat qui risquent leur vie pour sauver celles des autres.**

**LES EVENEMENTS DU MOIS DE MARS 2019**

## Obsèques célébrés en mars 2019

- **Lundi 4 mars de Catherine TACHON à Chassiers**
- **Vendredi 15 mars d'Élise PREVOT à Laurac**
- **Mardi 19 mars de Jean SUCHET à Vinezac**
- **Mercredi 20 mars de Simone SIENNAT à Uzer**
- **Mercredi 21 mars de Janine BERTRAND à Laurac**
- **Vendredi 22 mars de François RONZIER à Montréal**
- **Vendredi 22 mars du Père Jean-Marie RIOU ancien prêtre de Largentière à Sanilhac**

## Baptêmes du mois d'avril 2019

- **Dimanche 7 avril à 11 h 30 à Largentière de Théo GONCALVES-DUC-MAUGE**
- **Samedi 20 avril au cours de la Veillée Pascale à Largentière de Ouria**

## Horaires des Messes pour le mois d'avril 2019

### Messes anticipées les samedis à 17 H

- **Samedi 6 avril à Rocles**
- **Samedi 13 avril à Chazeaux Messe des Rameaux**
- **Samedi 27 avril à Montréal Fête de Saint Marc**

### Messes tous les dimanches à 10 h 30 à Largentière

### SEMAINE SAINTE

- **Dimanche 14 avril à 10 h 30 Messe des Rameaux à Largentière**
- **Mardi 16 avril à 9 h 30 Messe Chrismale à Viviers**
- **Mercredi 17 avril à 14 h 30 Messe de Pâques à Béthanie**
- **Mercredi 17 avril à 18h Célébration pénitentielle à Largentière**
- **Jeudi 18 avril à 18 h 30 célébration de la Sainte Cène à Laurac**
- **Vendredi 19 avril à 15 h Chemin de Croix avec les enfants**
- **Vendredi 19 avril à 18 h 30 Célébration de la Passion du Seigneur à Montréal**
- **Samedi 20 avril à 21 h Veillée Pascale à Largentière**

### Autres Messes sur la Paroisse

- **Vendredi 5 avril à 16 h 30 Le Chalendas Vinezac**
- **Mercredi 10 avril 2019 à 16 h 30 Hôpital de Largentière**

### Messes en semaine à la Chapelle de Largentière

- **Mardi à 9 h**
- **Mercredi, jeudi, vendre à 8 h (lorsqu'il n'y a pas de messe en fin d'après-midi)**

## Communauté Demeure Notre-Père à Sanilhac

- Jours ordinaires à 11h 30
- Dimanches et fêtes liturgiques à 11 h

### Prière – adoration Ouvert à tous

- Tous les mercredis de 20 h 30 à 21 h 30 à Largentière
- Le 4ème mercredi du mois à 19 h 30 suivi d'un repas partagé
- Tous les vendredis après-midi confessions à la Chapelle de Largentière

### Les réunions et rencontres du mois d'avril 2019

- Vendredi 12 avril à 17 h réunion des trésoriers de nos églises

*Absence du Père Félix du lundi 22 avril au vendredi 10 mai*

Permanences à la cure de Largentière du lundi au samedi de 9 h à 11 h

### Pour tout contact :

Presbytère 25 rue Camille Vielfaure 07110 Largentière Tél : 04 75 39 13 63

Courriel : [paroissestjoseph07@free.fr](mailto:paroissestjoseph07@free.fr)

Animateur laïque en pastorale : Paul GROUSSET 04 75 88 31 83

[pg07ch@orange.fr](mailto:pg07ch@orange.fr)

Père Félix -Roland TEA - 06 37 41 69 43 [p.felixrotea1989@yahoo.fr](mailto:p.felixrotea1989@yahoo.fr)

## LE DENIER DE L'ÉGLISE

Créé par l'Église catholique en France après la séparation de l'Église et de l'État en 1905, le « denier du clergé » a été institué pour permettre le traitement des prêtres qui était jusqu'alors pris en charge par l'État. L'État ne peut plus subventionner les cultes. Cette collecte auprès des fidèles s'est ensuite appelée « denier du culte », terme qui est encore souvent employé, puis est devenue, depuis 1989, le « denier de l'Église ».

Le terme de « denier » est un peu désuet, mais les catholiques tiennent à le conserver, car le Denier n'est pas un don comme un autre. Il ne fait pas appel à la générosité, mais plutôt à un sentiment d'appartenance ou de fidélité envers l'Église, pour que ceux qui sont plus spécialement en charge d'annoncer l'évangile et de faire vivre l'Église, aient une juste rémunération. Le Denier est un don volontaire, il n'y a pas de tarif ! Chacun donne en conscience selon ses possibilités.

Jésus, dans l'Évangile selon Saint Matthieu, nous dit que « l'ouvrier mérite son salaire ». Cette contribution est à la fois conforme au droit canonique et au droit civil. Le canon dispose, en effet, que « les fidèles sont tenus par obligation de subvenir aux besoins de l'Église afin qu'elle dispose de ce qui est nécessaire au culte divin, aux œuvres d'apostolat et de charité, à l'honnête subsistance de ses ministres. »

Les enveloppes pour le dernier de l'Église vont être distribuées dans vos boîtes aux lettres. Si vous ne l'avez pas reçu, elles sont à votre disposition à la sortie des Églises

**« Te choisir, Te suivre, Toi le Ressuscité » :**

*« Toi le Ressuscité comme un pauvre qui ne veut pas s'imposer, Tu accompagnes chacun sans forcer l'entrée de notre cœur. Tu es là, Tu offres Ta confiance, Tu ne délaisses personne, même quand les profondeurs crient de solitude. Pour T'accueillir nous avons besoin de guérison. Pour Te reconnaître, il importe que nous prenions le risque de refaire à tout moment le choix de Te suivre. Sans ce choix, à chaque fois radical, nous nous traînons. Te choisir, c'est T'entendre nous dire : « 'Toi, m'aimes-tu plus que tout autre ? » Ainsi-soit-il ! »*

**Frère Roger de Taizé (1915-2005)**